



**Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard**  
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes  
Tel : 04 66 76 95 83      Portable : 06 84 48 86 22  
Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)  
Email : [cgt2@gard.fr](mailto:cgt2@gard.fr)  
Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

## **Compte rendu CGT du CT 27 et 28 juin 2019**

La CGT fait état de la journée d'action dans le cadre de la réforme de la fonction publique. Action intersyndicale de tous les syndicats représentant les agents publics. Les représentants SUD et CGT ont quitté la séance à 11h00 pour se rendre au rassemblement départemental prévu devant la Préfecture.

De plus une assemblée générale des agents du social était organisée au même endroit et la CGT souhaitait participer aux débats.

**C'est pourquoi nous n'avons pas pris part au vote sur les questions concernant le référentiel collègue ainsi que sur la prévoyance. Ces deux questions présentées par l'administration seraient de toutes façons validées en l'état par notre administration qui, dans son grand sens du dialogue social ne bouge pas un cheveu de ses rapports même si toutes les organisations syndicales votent contre ou refusent de voter.**

**I. Désignation du Secrétaire-Adjoint du Comité : SUD**

**II. Document règlementaire (Pour avis et vote) 2019-CT3-AV-1**

**Approbation procès-verbal de la séance du 21 et 22 mars 2019**

**Vote : Représentants du personnel : Pour Unanimité  
Représentant de l'administration : Pour Unanimité**

**II. Conditions de fonctionnement pour avis et vote**

**DGARI**

**2019-CT3-AV-2) « Modification de l'Art 13 du Règlement Intérieur du CT : Nous demandons que les questions des organisations syndicales qui n'ont pas été prises en compte lors de l'établissement de l'ordre du jour soient annexées au CR de l'instance assorties des réponses écrites de l'administration sur le motif de refus. »**

Il a été acté que les questions refusées par l'administration seront annexées au PV assorties des réponses refusant ainsi le dialogue.

**2019-CT3-AV-3) 2019-CT3-AV-3) Règlement Avancements de grade et promotion interne - Administration- DGARI- Direction des Ressources Humaines**

La CGT rappelle qu'elle n'est pas favorable au règlement existant, c'est pourquoi elle avait joint une proposition de règlement à étudier en CT. Nous faisons remarquer que ce document comporte des erreurs et qu'il est nécessaire de le « toiler ». D'autre part, sur le contenu, nous revenons sur les motifs de notre désaccord sur ce règlement. C'est avant tout, un mécanisme très complexe à travers les cotations et les critères retenus pour celle-ci. C'est un investissement des services et de la DRH conséquent pour le peu de lauréats possibles au regard des contraintes statutaires. C'est le choix délibéré de la collectivité de mettre en avant exclusivement les agents en position d'encadrement. C'est aussi ressenti par les agents comme évolutif en fonction des opportunités ciblées par la collectivité.

**Vote : Représentants du personnel : Pour : CFDT (6). Contre : CGT (7), SUD (2). Représentants de l'administration : Pour (7).**

**2019-CT3-AV-4) « Nous demandons la modification du Règlement Avancements de grade et promotion interne » Syndicat CGT**

Nous avons présenté le règlement proposé par le syndicat CGT dont vous avez eu copie lors de l'envoi des questions au CT. Nous proposons, à travers ce règlement, de revenir à des notions beaucoup plus simples, moins arbitraires et fondamentales quant aux critères de choix des agents à inscrire sur les listes d'aptitude. Ces critères sont basés sur le déroulement de carrière et l'expérience que chacun d'entre nous est en capacité d'acquérir dans son parcours professionnel. L'avis favorable du supérieur hiérarchique reste indispensable pour pouvoir être proposé et prend ici tout son sens puisqu'il n'y a plus le « filtre » de la cotation. Nos propositions ne remettent pas non plus en cause la priorité donnée aux agents qui ont fait le choix de s'investir dans une évolution de carrière à travers l'examen professionnel.

Pour autant, l'administration et certains représentants du personnel n'entendent pas nos arguments et restent sur les positions votées supra...

**Vote : Représentants du personnel : Pour : CGT (7), SUD (2). Contre : CFDT (6). Représentants de l'administration : Contre (7).**

**2019-CT3-AV-5) Ajustement organisationnel de la Direction Adjointe de la Commande Publique (DACP) Administration- DGARI- Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique**

Une nouvelle fois on nous présente un organigramme cible avec des postes vacants, des supports de poste à trouver. La CGT a fait remarquer qu'une fois de plus sous prétexte de permuter deux agents d'un service à l'autre l'administration en profite pour supprimer des postes dans cette direction. Le fondement de cette réorganisation n'est pas clair (comme pour toutes les réorganisations actuellement).

**Vote : Représentants du personnel : Pour : 0, Abstention : CFDT (6) Contre : (2)SUD  
Ne prend pas part au vote : CGT  
Représentants de l'administration : Pour (7).**

## **2019-CT3-AV-6) Création Fiche Référence Emploi (FRE) – Administration- DGARI- Cabinet**

**Chef d'équipe Protocole** : nous avons obtenu que cette fiche soit ouverte à toutes les filières et demandé que les équipements soit noté en accord avec la réglementation et non listé

**Vote : Représentants du personnel : Pour : CGT (7), Abstention : CFDT (6), SUD Refus de vote**

**Représentants de l'administration : Pour (7)**

**Chargé du Protocole** : nous avons obtenu que cette fiche soit ouverte à toutes les filières

**Vote : Représentants du personnel : Pour : CGT (7) et CFDT (6), SUD Refus de vote**  
**Représentants de l'administration : Pour (7)**

## **2019-CT3-AV-7) Modification de la Procédure de recrutement et mobilité interne- mouvement de mobilité dans les collèges. Administration-DGARI- Direction des Ressources Humaines**

La procédure prévoit que les cuisiniers, les accueils et les ATTEE mobiles soient recrutés hors mouvement collèges.

Cette procédure dérogatoire soumise au comité technique par l'administration nous semblait légitime pour les cuisiniers et les agents d'accueil qui bénéficient d'un cadre spécifique d'emploi.

Par contre nous estimons que les titulaire ATTEE mobiles devaient rester dans le mouvement des collèges car dans le cas où un titulaire se positionne sur un poste d'agent mobile par exemple au mois de mai celui-ci ne sera certainement pas remplacé jusqu'à la prochaine rentrée.

L'administration a maintenu sa position au prétexte que le recrutement se ferai essentiellement sur des critères de motivation de l'agent ce qui légitime pour elle la composition d'un jury.

Nous sommes étonnés de la pesée de la fiche FRE C/C+. L'administration ne nous a pas répondu.

## **2019-CT3-AV-8) Convention de participation Prévoyance - Administration-DGARI- Direction des Ressources Humaines**

### **DGAML**

## **2019-CT3-AV-9) DMR et DAPPUI : ajustements de cartographies - Administration-DGAML- DAPPUI-Direction Mobilité et Routes**

L'administration nous présente les ajustements de cartographie de ces deux Directions. Nos interrogations portent essentiellement sur les suppressions de postes et les postes vacants à ce jour.

Au Service Modernisation de la route, la transformation du poste de chef de service adjoint en chargé de programme n'amène pas de commentaires. Nous interrogeons par contre l'administration sur le poste de chargé d'opération vacant depuis la validation en mars 2018 de la dernière cartographie ? La DGS indique que le poste a fait l'objet d'un jury de recrutement, qu'un candidat externe était retenu et que la validation était à la signature.

Au Service Ingénierie Foncière, nous ne comprenons pas le poste « rendu », alors que le dernier ajustement de 2018 modifiait l'organisation de ce service pour créer 4 postes d'instructeurs techniques ? Le Directeur indique qu'une part des missions dévolues à ce Service étaient réalisées par l'Agence Technique Départementale !!!

Au Service Ouvrage d'Art et Paysage, un poste de dessinateur semble vacant et nous ne voyons pas le poste publié. La Directrice d'appui nous indique que le poste n'est pas vacant au regard d'une situation statutaire.

Les réajustements au niveau de la DAPPUI n'amènent pas de commentaires.

**Vote : Représentants du personnel : Abstention : CGT (7). Contre : SUD (2). Ne participe pas au vote : CFDT (6).  
Représentants de l'administration : Pour (7).**

**2019-CT3-AV-10) Modification Fiche Référence Emploi (FRE) - Administration- DGAML- Direction Mobilités et routes**

Coordonnateur des activités laboratoire routier

Nous demandons que la condition de recrutement liée au diplôme (BAC +2) soit retirée. En effet, un technicien peut avoir les compétences requises sans pour autant avoir un BAC +2. Nous demandons également que le poste soit ouvert à B/A et non pas B+/A. Ces deux amendements sont retenus.

**Vote : Représentants du personnel : Pour : CGT (7), CFDT (6). Ne participe pas au vote: SUD (2).  
Représentants de l'administration : Pour (7).**

**2019-CHT3-AV-11) Ajustements de la première phase de la modernisation de la Régie Routière : La Grand Combe- Administration- DGAML- Direction des Territoires**

Nous rappelons ici notre opposition à toute fermeture de centre d'exploitation que la collectivité a fait le choix de vider de leurs postes (suppression de 11 postes en 2016) pour mettre en avant leur fragilité et justifier ensuite leur fermeture.

Le rapport de présentation nous laisse également interrogatifs sur certains territoires qui se retrouvent dépourvus de moyens humains (suite à l'affectation d'agents sur d'autres secteurs) et l'organisation du travail modifiée, non anticipée et sans concertation.

**Vote : Représentants du personnel : Contre : CGT (7), SUD (2). Abstention : CFDT (6).  
Représentants de l'administration : Pour (7).**

## **DGADCV**

**2019-CT3-AV-12) Présentation du référentiel de dotation en personnel des collègues  
Administration-DGADCV- Direction Education Jeunesse Culture et Sports**

## **DGADS**

**2019-CT3-AV-13) Ajustements de la cartographie de la Direction de l'Autonomie-  
Administration-DGADS-Direction Autonomie des Personnes**

Ce dossier avait été retiré au dernier CT du fait de l'imperfection et des erreurs qui nous été présentés.

La CGT a fait remarquer que trop de postes étaient vacants alors que les équipes sont en souffrance.

De plus cette organisation est déjà en place d'ailleurs le document précisé que la mise en œuvre avait été acté au 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### **VOTE :**

**Représentants du personnel : Contre SUD (3) Abstention CFDT (6) CGT Refus de Vote**

**Représentants de l'administration : Pour**

**2019-CT3-AV-14) « Nous demandons que les enfants confiés aux assistants familiaux puissent accéder à la cantine, garderie, centre aéré. Nous demandons également la reconnaissance des jours fériés conventionnels pour ces mêmes personnels. » Syndicat CGT**

Nous rappelons à l'administration que ces personnels travaillent 7 j/ 7j et 24 h/24 h et qu'en dehors d'une possibilité pour eux de faire toute démarche personnelle ce temps peut être aussi nécessaire à l'intérêt de l'enfant.

Cette question a été posée pour permettre une meilleure équité de ces personnels lorsqu' une demande est effectuée en ce qui concerne l'inscription des enfants confiés à la cantine, à la garderie ou au centre aéré.

Après débat, l'administration a acté que les réponses aux assistantes familiales étaient parfois très différentes selon les équipes ou territoires.

L'administration a annoncé travailler sur un argumentaire commun afin que les réponses amenées soient homogènes.

Il a été précisé par la Directrice Enfance que ces demandes d'inscriptions étaient très souvent acceptées.

**Lors de refus nous vous invitons à nous en informer.**

#### Jours fériés :

Malgré le statut spécifique de ces personnels il a été demandé et ce, à nouveau, pour une équité des agents, que les assistants familiaux bénéficient de jours fériés (le code du travail notifiant 10 jours fériés).

Après débat, l'administration propose de mettre en place un groupe de travail afin de définir dans un champ légal ce qu'il est possible de mettre en place.

**Les propositions du Président nous semblent aller dans le bon sens nous sommes donc en attente de ce rendez-vous et acceptons que ces questions ne soient pas mises au vote.**

#### **IV .Points pour information**

##### **DGADS**

**2019-CT3-I-4) “ Lors d'une rencontre avec l'association des assistants familiaux il a été envisagé de revoir le montant des frais de déplacement et de l'indemnité vacance non réévaluée depuis plus de 10 ans. Nous souhaiterions savoir quelles démarches sont effectivement en cours à ce sujet. Syndicat CFDT**

La DGS nous informe qu'une étude est en cours concernant les frais de déplacements de ces personnels et dès que l'analyse sera aboutie convoquera les organisations syndicales pour en parler.

La CGT a fait remarquer que si l'association professionnelle de ces personnes étaient reçus au seul titre de la CCPD cela conduisait l'administration à convoquer l'ensemble des représentants dans cette instance.

**2019-CT3-I-5) « Formation des assistants Familiaux, que propose l'administration ? Pour information, à ce jour, en l'absence de réponse, c'est l'ADMFAG qui finance les groupes d'analyse de pratiques ! On demande de plus en plus de professionnalisation à des personnels qui se retrouvent très isolés et pour qui cette analyse de pratique est indispensable. » **Syndicat CFDT****

La CGT a rejoint la CFDT dans ce sens. Nous avons insisté sur le fait que ces analyses de pratique devaient se faire, et être pris en charge par l'employeur. Pour la CGT les psychologues de l'ASE ne pouvant pas jouer le rôle, tiers de la supervision. Il est impératif que la personne soit externe à la collectivité et formée. Nous demandons donc que soit augmentée l'enveloppe financière prévue à cet effet. Alors que la DEPE refusée d'inclure ce personnel dans l'enveloppe la DGS acte la nécessité de cet espace de parole. Cette question sera donc abordée lors d'un groupe de travail.

**2019-CT3-I-7) « La réponse de la DGADS aux équipes du CMS de Saint Ambroix et Bessèges laisse à penser d'importantes réorganisations en ce qui concerne les implantations des CMS, leurs heures d'ouverture aux publics. Ceci questionne sur la remise en cause du maillage actuel, d'un service public de proximité. C'est pourquoi nous demandons un fléchage de tous les postes de la DGADS (postes occupés et postes vacants). **Syndicat CGT****

La CGT reproche à l'administration d'acter des réorganisations de services avant le retour de l'Audit et avant toute présentation en instance et aux personnels.

Frederic Nicolas nous confirme les annonces de rapprochement entre ARS et la PMI. La CGT a fait remarquer que si l'ARS est en difficulté par manque de moyens pour autant le Département a fait le choix à sa dernière réorganisation de la DGADS de fusionner la PMI avec l'ASE sur une même direction. Si la coopération avec l'ARS venait à aboutir cela remettrait en question le travail pluridisciplinaire.

Les agents de ce CMS étaient en grève le 27 juin au matin pour refuser toute applications des rumeurs et viendront l'exprimer lundi au Président.

## **DGARI**

2019-CT3-I-8) Le Plan de Formation - Administration-DGARI- Direction des Ressources Humaines

Ce dossier a été retiré car il devait être soumis pour avis et vote et surtout parce que nous n'avons pas de bilan de l'année précédente.

**2019-CT3-I-10) « Sur le tableau des effectifs arrêté au 11 mars 2019, on compte 228 + 13 postes vacants. Nous souhaitons une information précise sur l'état des recrutements, service par service, concernant tous ces postes non occupés. » **Syndicat CGT****

Alors là c'est la meilleure, il paraît que cette question ne relève pas du Comité technique. La question des effectifs ne pourrait pas, selon l'administration être évoquée en séance. Par

contre quand on nous présente un organigramme avec des postes vacants, des postes à trouver, des postes gelés et même congelés là sa relève du CT. Cherchez l'erreur...  
Malgré nos insistance nous n'avons pu obtenir ce document qui pourtant nous aurait été bien utile pour, service par service revendiquer concrètement des postes.

**2019-CT3-I-14)** « Nous demandons qu'apparaisse sur le bulletin de salaire de manière explicite les dates des astreintes payées ainsi que celle des heures supplémentaire, jours de grève. En effet les agents ont les plus grandes difficultés à suivre leur état de frais. » **Syndicat CGT**

Cette fois ci c'est la faute du logiciel qui ne peut pas renseigner la date précise pour un remboursement de frais ou pour un retrait. Dialogue de sourds avec une administration qui ne veut rien entendre même si ça ne coûte rien. Pourtant il nous semble bien naturel de pouvoir contrôler sa fiche de paye. Et dans le cas d'une contestation l'agent est en difficulté puisque la date n'est pas indiquée. La DGS s'est enfin engagée à se renseigner auprès des autres collectivités qui utilisent le même logiciel pour voir comment elles fonctionnent avec Astre

**2019-CT3-I-15)** « Nous souhaitons un avis éclairé des membres du Comité technique pour statuer sur le retour des imprimantes couleurs dans tous les services de la collectivité. Pour cela nous demandons un bilan financier détaillé des économies réalisées après la suppression des imprimantes couleurs. » **Syndicat CGT**

Blanc, Blanc très long de notre DGARI qui ne comprend pas pourquoi on voudrait un bilan des économies réalisées depuis la fin des imprimantes couleur. On lui fait remarquer que le précédent DGS avait reconnu que c'est une fausse bonne idée, que l'économie réalisée n'avait jamais été probante. Par contre la gêne occasionnée elle, est bien réelle. Le DGARI n'apporte pas de réponse à notre demande

## V. Relevé des suites (Pour information)

**2019-CT3-I-17)** Présentation tableau du relevé des suites des séances précédentes.

**« Nous demandons l'octroi des tickets restaurant pour tous les personnels ayant droit conformément à la dernière délibération »**

Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour du précédent CT. En effet la délibération qui précise les montants et les droits d'attribution des tickets restaurants stipule que les agents dont la résidence administrative est sur Nîmes ne peuvent y prétendre. Par contre il n'y a rien, sur cette nouvelle délibération pour les agents dont la résidence est sur la ville d'Alès.

Contrairement à ce qui avait été annoncé en séance l'administration convient que les agents dont la résidence administrative est sur Alès :

**« Suite à la question abordée en instance, il est confirmé que les agents d'Alès, bien que pouvant opter pour le restaurant du Centre Hospitalier d'Alès, bénéficient des tickets restaurant de longue date. Seule la ville de Nîmes est exclue du dispositif. »**

Nous invitons les agents qui le souhaitent à demander l'octroi des tickets restaurants.

**« Service Appui Numérique de la DEJCS: quels moyens sont alloués aux agents pour l'exercice de leurs missions comprenant de très nombreux déplacements avec du matériel ». –**

Cette question avait été posée à un précédent CT. Enfin nous avons la confirmation que les crédits pour acheter ces véhicules sont inscrits à la DM1, mais nous savons aussi que ce sera long avant leur arrivée effective.

**Le règlement intérieur des Frais de déplacement a été modifié. Nous demandons qu'il soit voté dans sa dernière version »**

Cette question avait été posée au CT du mois de mars. Elle avait été retirée à la demande des organisations syndicales car le dossier n'était pas prêt. Il devait être présenté à ce CT mais l'administration nous dit que ce n'est pas finalisé, qu'un nouveau groupe de travail sera convoqué et que le dossier serait présenté au CT du mois d'octobre.

**A la fin du comité technique nous avons lu un relevé des points d'accord que nous avons obtenu avec le Vice-Président Monsieur Delord suite à l'ouverture des négociations pour le secteur des routes le matin même.**

**Quelle ne fut pas notre surprise, la Directrice générale des services, demandant à notre secrétaire général s'il avait assisté à la même réunion qu'elle a démonté pratiquement tous les points d'accord.**